



## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

### Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) et des Entreprises (RSE)



publié le 10 mai 2016

#### La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) comprend la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

La responsabilité sociétale des organisations (entreprises, collectivités, associations...) est la **contribution volontaire des organisations au développement durable**. Elle offre aux organisations l'opportunité de démontrer leur prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans leurs activités économiques en lien avec les parties prenantes (toute personne ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation : salariés, clients, prestataires, concurrents, riverains, pouvoirs publics...).

Elle trouve comme cadre de référence la norme internationale ISO 26000 qui propose aux organisations d'orienter leurs stratégies et leurs pratiques vers un comportement plus responsable.

Il n'y a pas de certification ISO 26000 (référentiel de lignes directrices et non d'exigences) mais il est possible d'obtenir une reconnaissance grâce à l'évaluation (AFAQ 26000) et des certifications par enjeux (qualité et économie : ISO 9001, environnement : ISO 14001, social : SA 8000).

Les pratiques pertinentes à déployer par chaque organisation sont différentes et évolutives, et ne peuvent être prédéfinies à l'avance. En fonction des lieux, des activités, des cultures, des pratiques et des technologies disponibles ; en fonction de l'évolution des contextes, des enjeux et attentes des parties prenantes, la RSO consiste pour les organisations à identifier et mettre en œuvre ces pratiques pertinentes et à les améliorer dans le temps.

La RSO se traduit par un **comportement transparent et éthique** qui doit :

- contribuer au développement durable y compris à la santé et au bien être de la société ;
- prendre en compte les attentes des parties prenantes ; respecter les lois en vigueur et être compatible avec les normes internationales ;
- être intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ;

et se décline, dans le cadre d'une **gouvernance organisée**, autour de six thématiques fondamentales :

- les **droits de l'homme** (devoir de vigilance, discrimination et groupes vulnérables, droits civiques et politiques, droit du travail, droits économiques, sociaux et culturels...);
- les **relations et conditions de travail** (relations employeur-employé, protection sociale, santé et sécurité au travail...);
- l'**environnement** (prévention de la pollution, utilisation durable des ressources, protection de la biodiversité, lutte contre le changement climatique...)
- la **loyauté des pratiques** (lutte contre la corruption, engagement politique responsable, concurrence loyale,...);
- les **consommateurs** (pratiques loyales, protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, service après vente, accès aux services essentiels, éducation et sensibilisation...);
- la **communauté et le développement local** (éducation et culture, création d'emploi et développement des compétences, création de richesses et de revenus...).

#### Mais quel intérêt pour mon organisation ?

La conduite d'une stratégie qui intègre les principes et les enjeux du développement durable permet de :

- identifier et maîtriser les risques éventuels
- anticiper sur l'avenir
- innover et économiser
- analyser et développer sa performance globale
- améliorer son image vers l'extérieur
- renforcer son bien être en interne.

#### Et comment s'y prendre ?

- la réalisation d'un état des lieux de l'existant au regard des orientations de la RSO ;
- la mise en place d'un échange avec les parties prenantes ; en fonction de la stratégie de l'organisation, la réalisation d'un plan d'actions et son déploiement au sein de l'organisation ;
- l'organisation d'une évaluation régulière afin de suivre et d'adapter les différents comportements et pratiques ;
- une communication interne et externe sur la démarche.

Pour plus de renseignements : [site de l'AFNOR](#)

---

[Haut de page](#)

[Accès direct aux rubriques](#)

Site mis à jour le 15 avril 2019

© Ministère de la Transition écologique et solidaire